

COMMUNIQUE

L'établissement de gestion ATLAS CAPITAL MANAGEMENT, porte à la connaissance du public que la note d'information et la fiche signalétique de l'OPCVM « ATLAS HARMONIE » ont reçu le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), sous la référence « VP23111 » en date du 18/07/2023 sur les mises à jour ci-après :

| Dénomination | ATLAS HARMONIE | |
|---|--|--|
| Disposition | Ancienne | Nouvelle |
| Code Maroclear | MA0000035669 | MA0000039380 |
| Sensibilité | [4 ; 8] | [1,1 ; 8] |
| Indice de référence | Composé de 50% Moroccan Bonds Index Moyen Terme et 50% Moroccan Bonds Index Moyen Long Terme. | Moroccan Bond Index Global (MBI Global) tel que publié par BMCE CAPITAL |
| Objectif de gestion | L'OPCVM vise à maximiser sa performance en s'exposant au minimum à hauteur de 90% de son total actif en titres émis ou garantis par l'Etat | L'objectif du FCP est d'offrir au souscripteur un outil de placement qui autorise une perspective de rentabilité au moins égale à celle de son indice de référence. |
| Stratégie d'investissement | Le FCP est en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'« OPCVM obligations », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. Le FCP peut consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. | Le FCP est en permanence investi à hauteur de 100% de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations Moyen et Long Terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en Bons du Trésor. Le FCP peut réaliser des opérations de pensions et de prêts ou d'emprunts de titres dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. |
| Investisseurs concernés | Grand public : Personnes physiques, morales, résidentes, non résidentes | Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR) |
| Modalité de souscription et de rachat | Date et lieu de réception des souscriptions : Les demandes de souscription sont reçues auprès d'Atlas Capital Management, au plus tard le vendredi avant 10 h 15 mn, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles sont traitées sur la base de la valeur liquidative suivante. Méthode de calcul du prix de souscription : Prochaine Valeur Liquidative (obtenue en divisant l'actif net par le nombre de parts en circulation), majorée de la commission de souscription. Date et lieu de réception des rachats : Les demandes de rachat sont reçues auprès d'Atlas Capital Management, au plus tard le vendredi avant 10 h 15 mn, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles sont traitées sur la base de la valeur liquidative suivante. Méthode de calcul du prix de rachat : Prochaine Valeur Liquidative (obtenue en divisant l'actif net par le nombre de parts en circulation), minorée de la commission de rachat. | Date et lieu de réception des souscriptions : Les demandes de souscription sont reçues auprès d'Atlas Capital Management, au plus tard le vendredi avant 10 h 30 mn, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles sont traitées sur la base de la valeur liquidative suivante. Méthode de calcul du prix de souscription : Prochaine Valeur Liquidative (obtenue en divisant l'actif net par le nombre de parts en circulation), majorée de la commission de souscription. Date et lieu de réception des rachats : Les demandes de rachat sont reçues auprès d'Atlas Capital Management, au plus tard le vendredi avant 10 h 30 mn, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles sont traitées sur la base de la valeur liquidative suivante. Méthode de calcul du prix de rachat : Prochaine Valeur Liquidative (obtenue en divisant l'actif net par le nombre de parts en circulation), minorée de la commission de rachat. |
| Détail sur la commission de souscription | Les commissions de souscriptions s'élèvent à 1% HT maximum des montants souscrits. | Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits. |
| Détail sur la commission de rachat | Les commissions de rachats s'élèvent à 0,5% HT maximum des montants rachetés. | Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés. |
| Détail Frais de gestion | (4) Commission du dépositaire : 0,04% HT (7) Prestation d'Atlas Capital Management : Frais de gestion-(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6) | (4) Commission du dépositaire : 0,0075% HT (7) Prestation d'Atlas Capital Management : Frais de gestion fixes et variables selon les taux précisés au niveau du mandat de gestion. |
| Commercialisateur | ATLAS CAPITAL MANAGEMENT ATLAS CAPITAL BOURSE ATLAS PORTFOLIO MANAGEMENT CIH BANK | ATLAS CAPITAL MANAGEMENT |

Conformément à l'article II.2.22 et l'annexe II.2.L de la circulaire de l'AMMC, les souscripteurs auront la possibilité de sortie sans frais pendant une période de trois mois à compter de la date de publication dudit communiqué.

Il est porté à la connaissance des souscripteurs que le règlement de gestion, la note d'information et la fiche signalétique du FCP susmentionné sont mis à leur disposition, pour consultation, auprès de :

ATLAS CAPITAL MANAGEMENT sise au 88, Rue El Marrakchi – Quartier Hippodrome Casablanca Tél : 0522 23 76 02 - Fax : 0522 36 87 84